

INFORMATIONS

26 mars 2020

Marché de plein vent du vendredi 27 mars annulé

La Mairie d'Aussonne a demandé une dérogation pour le maintien du marché de plein vent sur la commune. Toutefois à ce jour nous sommes toujours en attente d'une décision de la Préfecture, par conséquent nous sommes dans l'obligation d'annuler le marché du vendredi 27 mars 2020.

Les dentistes à votre écoute

Les cabinets dentaires sont fermés. L'injonction a été donnée le 18 mars par l'ordre national des chirurgiens-dentistes.

Toutefois, les soins les plus impérieux continue d'être assurés. Depuis le vendredi 20 mars, tous les soins dentaires sont gérés par des centres de régulation départementaux d'urgence bucco-dentaire.

Les patients en souffrance doivent appeler leur praticien habituel qui les redirigeront en cas de nécessité, vers le centre de régulation le plus proche.

Nouvelles attestations en vigueur

Depuis le 25 mars les attestations ont changé. Au-delà des attestations, il vous faut présenter également une pièce d'identité

Les deux documents nécessaires pour circuler sont :

- l'attestation individuelle, à télécharger ou à reproduire sur papier libre. Elle doit être remplie pour chaque déplacement non professionnel ;
- l'attestation de l'employeur, Elle est valable pendant toute la durée des mesures de confinement et n'a donc pas à être renouvelée tous les jours.

Télécharger sur <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Engagement citoyen : plateforme de la réserve civique

Le site de la Réserve Civique <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/> .

Coronavirus : Attention aux arnaques !

Depuis l'apparition des premiers cas de Coronavirus, les arnaques de la part de sociétés et d'individus malveillants se multiplient. **Soyez vigilant !**

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/arnaques-liees-au-coronavirus>

Débouchés pour les produits agricoles et dons défiscalisés pour les entreprises

Un travail est actuellement en cours avec la chambre d'agriculture concernant l'écoulement de la production agricole en Haute-Garonne. Au niveau national, à la suite de l'appel du ministre de l'Économie, les grandes surfaces se sont engagées à offrir des débouchés aux producteurs locaux. Au niveau de l'Occitanie, les grandes surfaces se mobilisent pour absorber les volumes locaux, notamment de fruits et légumes et les consignes passées quotidiennement, enseigne par enseigne, vont dans ce sens.

Le Conseil régional a également mis en place une plateforme (solidarite-occitanie-alimentation.fr) qui permet de mettre en relation les producteurs et commerçants locaux qui proposent la livraison à domicile de leurs produits (déjà près de 800 producteurs inscrits). La préfecture est également à l'œuvre pour mobiliser le secteur de l'aide alimentaire et de la fabrication de repas pour les plus fragiles.

Il est important de noter que les drive et points de vente fermiers sont toujours autorisés, à condition de ne pas recréer l'équivalent d'un marché (points ponctuels, dans l'idéal mutualisés entre plusieurs producteurs mais avec un seul vendeur, respect des règles d'hygiène et des mesures barrière, encouragement de la vente et du paiement en ligne).

Par ailleurs, le don est un moyen d'éviter ce gaspillage d'une part et de diminuer les charges des entreprises par un système de défiscalisation. C'est aussi un moyen de permettre aux associations de pourvoir à la meilleure alimentation possible des plus fragiles d'entre nous.

<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Covid-19-informations-utiles>.

Point sur la collecte des déchets sur le territoire de la métropole

La collecte des ordures ménagères et tri sélectif sont maintenus sur l'ensemble du territoire de la métropole :

- Les habitants doivent conserver, chez eux, leurs déchets verts
- Chacun est invité à conserver également ses encombrants.

Précisions - collecte des ordures ménagères

Les équipes des services techniques de Toulouse Métropole s'organisent au quotidien pour la maintenir. Si toutefois des dysfonctionnements ponctuels vous étaient signalés, **relatifs à la collecte des ordures ménagères**, chacun peut solliciter le *Toulouse Métropole Intervention* au 0 800 201 440, **en précisant les lieux exacts concernés et la date** où le service n'a pas été effectué. Ce numéro est par ailleurs indiqué sur les bacs, fournis par Toulouse Métropole.

Tri sélectif et points d'apport volontaire pour le verre, les emballages et papiers recyclables : les ramassages sont toujours effectués ; continuez à trier vos déchets !

Sachez notamment que le recyclage de vos bouteilles et flacons en plastique contribue à la fabrication des emballages des gels hydroalcooliques.

Conseil: Si vous êtes collectés en conteneurs installés sur les espaces publics, nous vous invitons à déposer vos emballages recyclables **uniquement à l'occasion de vos déplacements autorisés** dans le cadre de vos achats de première nécessité et lorsque que les conteneurs sont sur votre trajet.

Vos déchets verts : une ressource plutôt qu'un déchet :

Retrouver de Bonnes idées et conseils pour, parfois avec les enfants, pour traiter les déchets verts à la maison (paillage, broyat, compostage en tas etc.).

http://www.aussonne.fr/documents/310/conseils_dv_in_situ.pdf

Centre d'accueil et d'orientation des malades

Les malades seront accueillis, rapidement auscultés et redirigés immédiatement vers le lieu le plus adapté à leur état (isolement, hôpital, ...). Il s'agit d'un accueil pour les communes du nord-ouest. Si vous présentez le moindre signe infectieux (Fièvre, Toux, Rhinite, Maux de gorge difficulté à respirer...) Merci de vous diriger dans la structure d'accueil qui est en place : Foyer de l'Aussonnelle - 5 rue du Boiret 31700 Cornebarrieu (près du marché et de la Poste)

**Ouvert 7 jours/7,
de 8h30 à 13h et de 14h à 18h30**

Des services publics mobilisés !

Un accueil téléphonique est assuré aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie au 05 62 13 47 20 et du CCAS au 05 62 13 47 28. Durant cette période nous vous invitons à adresser votre mail à l'adresse contact@aussonne.fr. Les demandes seront transmises aux services concernés et seront traitées dans les meilleurs délais.

En dehors de ces horaires, les administrés seront invités à contacter le numéro de téléphone de l'élu de permanence au 06.77.41.41.72

Le service Etat-Civil- funéraire reste mobilisé pour les urgences sur RDV.

Merci à vous de partager ces informations, tout le monde n'a pas accès aux réseaux sociaux ou aux nouvelles technologies, alors n'hésitez pas à appeler votre entourage pour leur donner ces informations et prendre des nouvelles.

Le confinement n'exclut pas la solidarité !

Nous restons à votre service